

Assemblée communale du 5 mai 2025, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Président : Nicolas Paupe, Président.

Scrutateurs : Christine Boner Birrer et Olivier Choulat sont nommés scrutateurs.

Présents : 79 personnes sont présentes.

Le président rappelle que les citoyens qui souhaitent s'exprimer ne prendront la parole qu'une fois qu'il la leur aura donnée et s'exprimeront objectivement et le plus brièvement possible sans s'écarter de la question. En outre, les sujets ayant un caractère personnel plutôt que collectif ne seront pas traités en Assemblée et devront être transmis directement au Conseiller en charge du dossier ou à l'administration.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mars 2025.
2. Prendre connaissance et approuver le projet de rénovation du bâtiment scolaire de Saint-Ursanne, voter le crédit de fr. 6'500'000.-- nécessaires aux travaux, décider les modalités de financement, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
3. Divers

1. Procès-verbal

Il est demandé que le PV soit corrigé au point divers, comme suit : ce n'est pas la charge fiscale mais le montant des taxes communales qui étaient jugées par un citoyen comme des causes de la désertification. Cette modification est approuvée à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mars 2025 est approuvé ensuite à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

2. Rénovation de l'école de Saint-Ursanne

Une délégation du bureau Arches 2000, mandataire communal, est présente en tant que spécialiste.

Landry Paupe, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle la première séance d'information sur le projet de rénovation de l'école de Saint-Ursanne, en octobre 2021 et le vote d'un crédit d'étude pour la réalisation d'un projet d'exécution le 27 mai 2023. Aujourd'hui, il s'agit de statuer sur un crédit concernant l'exécution des travaux.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Paupe rappelle que le bâtiment scolaire de Saint-Ursanne a été construit il y a 65 ans et que malgré un bon entretien, il ne répond plus aux exigences et normes actuelles, notamment sur les points suivants :

- Efficience énergétique : isolation thermique obsolète
- Pas accessible aux personnes à mobilité réduite
- Vieillesse de matériaux : utilisation intensive, dégradation standard des revêtements
- Problème de physique du bâtiment : humidité dans les murs d'entrée
- Gestions des flux et circulation complexe : obligatoire de ressortir du bâtiment ou de traverser une classe pour transiter d'un côté à l'autre
- Surfaces des classes restreintes
- Faible confort intérieur : manque d'isolation, renouvellement d'air pas efficient, acoustique mauvaise, apport de lumière naturelle améliorable
- Besoins actuels en matière d'enseignement pas assurables : absence de salles de co-enseignement et d'appui, salles de couture et travaux manuels pas optimales

Le processus retenu pour mener le dossier consistait à élaborer un projet d'exécution, à solliciter un permis de construire et à mettre les travaux les plus importants en soumission afin de soumettre au Législatif un projet et un crédit élaborés au plus précis. A ce jour, les soumissions sont rentrées et le permis de construire est en phase de délivrance.

Le projet présenté a été établi avec la commission de rénovation de l'école intégrant des enseignants, les Autorités, des parents d'élèves, le service technique communal et les spécialistes mandatés. Il a été validé par le Conseil communal ainsi que le Canton qui confirme qu'il répond aux besoins scolaires et est conforme aux exigences légales (énergie, patrimoine, personnes à mobilité réduite – PMR). Il n'est pas surdimensionné et est modulaire pour s'adapter aux besoins futurs. Toutefois et en l'état, l'école d'Epauvillers est maintenue et continuera d'accueillir des élèves.

Le logement existant dans le bâtiment est conservé comme appartement. Son espace n'est pas nécessaire à l'école et les locations assureront des rentrées financières.

Le permis de construire n'a donné lieu à aucune opposition. Quelques remarques de détails ont été formulées par les services cantonaux et sont en cours de traitement, sans remise en cause fondamentale du projet.

Les travaux prévus concerneront principalement les opérations suivantes :

- Déconstruction des circulations et WC d'origine (non conformes)
- Réaménagement des espaces d'enseignement : salles de classe, salles polyvalentes, aulas, salles d'activités créatrices
- Nouveaux vestiaires et entrée principale
- Création d'une salle des maîtres et bureau de la direction
- Nouveaux WC et accès PMR à tous les étages et demi-étages
- Amélioration de l'isolation acoustique
- Remplacement du chauffage
- Assainissement énergétique (label Minergie - obligatoire)
- Remplacement portes et fenêtres
- Rafraîchissement intérieur
- Mise aux normes des installations techniques

Le projet transmis au Conseil communal par la commission de rénovation était devisé à 7,1 millions +/- 10 % sur la base des devis d'architecte. Avec le choix de quelques variantes par le Conseil, ce chiffre a été recalculé à 6,8 millions (+/- 10 %).

Au retour des soumissions, le devis a pu être révisé à 6'500'000.—francs +/- 5 %.

Il est relevé que la construction d'un bâtiment aux normes et volumes similaires a été estimé à 9 millions et n'a donc pas été retenue.

Arches 2000, mandataire communal présente sur plan la situation actuelle du bâtiment et le détail des travaux décrits précédemment ainsi que la répartition des coûts dans les divers corps de métier.

Jean-Paul Lachat, Maire, présente le financement détaillé du projet. Le devis révisé à 6,5 millions intègre les prestations d'ingénieurs déjà votées pour 450'000.— francs qu'il s'agit donc de déduire. Une traditionnelle réserve de 6 %, soit fr. 390'000.— vient compléter le devis, ce qui porte le crédit à voter à fr. 6'500'000.--.

Le taux de subvention du service de l'enseignement est de 41.71 %, soit fr. 2'350'000.— sur un montant subventionnable de 5.6 millions. Fr. 99'000.-- de subventions sont attendus également au titre des travaux d'assainissement énergétique, pour réduire le coût à fr. 4'051'000.--.

Le financement de ce solde passera par :

a) Des dons

Trois variantes sont élaborées quant aux dons possibles, allant de zéro aide extérieure à fr. 850'000.— de dons. Une commission de dons a d'ailleurs été constituée. Il est relevé que la subvention cantonale sera réduite si les dons dépassent les montants non subventionnés (1,16 millions)

b) Un préfinancement

Il est prévu la constitution d'un préfinancement d'un montant initial de fr. 1'138'000.--, par prélèvement d'un million sur la réserve de politique budgétaire pour compléter le préfinancement existant de fr. 138'000.—. Ce préfinancement sera dissout annuellement sur la durée d'amortissement de l'école et viendra donc réduire la charge financière annuelle. En outre, le préfinancement pourra encore être augmenté jusqu'au moment de la consolidation financière du projet si les résultats annuels des comptes 2024, 2025, 2026, voire 2027 le permettent.

c) Les produits existants

La moyenne de résultat positif des comptes 2021-2025 est de fr. 133'000.— et représente donc autant de recettes disponibles pour financer la charge financière du projet de rénovation de l'école.

La charge financière se présente comme suit, pour une dette de fr. 4'000'000.— représentant la variante de dons la plus défavorable : intérêt à 2 % : fr. 80'000.— ; amortissement sur 30 ans : fr. 133'000.—, soit fr. 213'000.— au total. Pour la variante de dons intermédiaire, la dette serait de fr. 3'700'000.— et la charge financière de 197'000.--. Pour la variante de dons la plus optimiste, la dette atteindrait fr. 3'150'000.— et la charge financière annuelle fr. 168'000.--.

Le financement global a été établi pour chacune des trois variantes de dons retenues. :

		années				
		2025	2026	2027		
<b>Dette (variante pessimiste)</b>		1 500 000.00	5 000 000.00	4 000 000.00		
<b>Charge annuelle</b>		- 30 000.00	- 100 000.00	- 213 200.00		
<b>Préfinancement</b>	3.33%			37 895.40	1 138 000.00	
<b>Autre contribution</b>	5%	1 500.00	5 000.00	10 660.00	part de Soubey, via écolage	
<b>Charge nette annuelle</b>		- 28 500.00	- 95 000.00	- 164 644.60		
<b>Résultat comptable annuel moyen</b>		133 293.35	133 293.35	133 293.35	moyenne du résultat des années 2021-2025	
<b>Résultat comptable avec école</b>		104 793.35	38 293.35	- 31 351.25		

		années				
		2025	2026	2027		
<b>Dette (variante intermédiaire)</b>		1 500 000.00	4 800 000.00	3 700 000.00		
<b>Charge annuelle</b>		- 30 000.00	- 96 000.00	- 197 210.00		
<b>Préfinancement</b>	3.33%			37 895.40	1 138 000.00	
<b>Autre contribution</b>	5%	1 500.00	4 800.00	9 860.50	part de Soubey, via écolage	
<b>Charge nette annuelle</b>		- 28 500.00	- 91 200.00	- 149 454.10		
<b>Résultat comptable annuel moyen</b>		133 293.35	133 293.35	133 293.35	moyenne du résultat des années 2020-2025	
<b>Résultat comptable avec école</b>		104 793.35	42 093.35	- 16 160.75		

		années				
		2025	2026	2027		
<b>Dettes (variante optimiste)</b>		1 500 000.00	4 500 000.00	3 150 000.00		
<b>Charge annuelle</b>		- 30 000.00	- 90 000.00	- 167 895.00		
<b>Préfinancement</b>	3.33%			37 895.40	1 138 000.00	
<b>Autre contribution</b>	5%	1 500.00	4 500.00	8 394.75	part de Soubey, via écolage	
<b>Charge nette annuelle</b>		- 28 500.00	- 85 500.00	- 121 604.85		
<b>Résultat comptable annuel moyen</b>		133 293.35	133 293.35	133 293.35	moyenne du résultat des années 2020-2025	
<b>Résultat comptable avec école</b>		<b>104 793.35</b>	<b>47 793.35</b>	<b>11 688.50</b>		

Les calculs démontrent que pour les deux premières variantes, les produits ne couvrent pas à terme la charge d'investissement.

Une projection financière a été établie également en tenant compte du plan financier du SidP intégrant en particulier les charges découlant de la rénovation du collège Stockmar à Porrentruy, sur laquelle la population ajolote se prononcera en votation le 18 mai prochain:

		années					
		2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Charges SidP</b>	2024						
futur	65 598.00	74 000.00	82 000.00	81 000.00	102 000.00	105 000.00	105 000.00
différence		<b>8 402.00</b>	<b>16 402.00</b>	<b>15 402.00</b>	<b>36 402.00</b>	<b>39 402.00</b>	<b>39 402.00</b>
<b>Résultat global, école de Saint-Ursanne + SidP</b>	V. pessimiste	<b>96 391.35</b>	<b>21 891.35</b>	- <b>46 753.25</b>	- <b>67 753.25</b>	- <b>70 753.25</b>	- <b>70 753.25</b>
	V. inter.	<b>96 391.35</b>	<b>25 691.35</b>	- <b>31 562.75</b>	- <b>52 562.75</b>	- <b>55 562.75</b>	- <b>55 562.75</b>
	V. optimiste	<b>96 391.35</b>	<b>31 391.35</b>	- <b>3 713.50</b>	- <b>24 713.50</b>	- <b>27 713.50</b>	- <b>27 713.50</b>

Toutefois, la rénovation de l'école de Saint-Ursanne, grâce en particulier aux améliorations énergétiques, engendrera des économies de consommation d'énergie estimées à fr. 30'000.— par année, non comptées dans les chiffres ci-dessus.

Sur ces bases, il est probable que le projet de rénovation de l'école de Saint-Ursanne conduise à terme à une augmentation de la quotité d'impôt de 0.5 points à 2.2 (1 point égal environ fr. 120'000.--).

Landry Paupe indique que les adjudications interviendront dans le courant du mois de mai pour une mise en service des containers provisoires qui accueilleront les salles de classes pendant le chantier en août 2025. Les travaux débiteront à la même période. Il est prévu que les élèves réintègrent l'école rénovée au printemps 2027. M. Paupe ajoute que ce planning est idéal car il permet le déménagement pendant les vacances d'été 2025. En outre, les offres ont une validité d'une année soit jusqu'en février 2026 (délai d'adjudication).

Landry Paupe rappelle que les travaux seront nécessaires à court terme. La conjoncture économique actuelle est favorable et a permis d'obtenir des offres intéressantes. Le coût financier est bien cadré et le taux de subvention cantonale est élevé à 41.71 % (contre 33,8 % en 2023). De plus, la situation financière communale est actuellement saine. Le projet a obtenu un préavis favorable de la commission de rénovation de l'école et de la commission des finances. Pour toutes ces raisons, le Conseil communal recommande l'approbation du projet comme présenté, en particulier le crédit de 6,5 millions et la création d'un préfinancement.

La discussion est ouverte.

Les containers provisoires seront loués. L'achat présente un coût près de 2 x supérieurs.

Un citoyen estime qu'il n'était pas opportun de déposer un permis de construire avant que l'Assemblée ne valide le dossier. Il pense que l'appartement devrait être abandonné et son espace affecté à l'école, notamment : cela éviterait les potentiels conflits entre circulation du locataire et présence des enfants ; cela

offrirait un espace à disposition pour l'école pendant le chantier réduisant ainsi le besoin en containers provisoires via des travaux par étapes; cela permettrait aussi d'augmenter les subventions de l'Etat, ces dernières étant réservées aux besoins scolaires. L'intéressé demande, sous forme d'amendement, de reporter le vote d'une année le temps d'établir et présenter un projet sans logement, respectivement avec l'espace correspondant attribué à l'école. Landry Paupe explique entre autres qu'il n'est pas possible de prévoir un chantier par étape et de rester dans le bâtiment pendant les travaux, les divers dérangements liés, notamment le bruit, étant trop conséquent. De plus, les subventions cantonales ne seraient sans doute pas augmentées puisque l'espace offert par le logement n'est pas nécessaire aux besoins scolaires.

Il est demandé si une variante a été étudiée pour décentraliser l'école dans des locaux communaux existants, par exemple les anciens bâtiments scolaires. M. Paupe explique que cette option a été rapidement abandonnée notamment en raison de la complexité d'organisation des transports scolaires nécessaires. Quant à des variantes d'exécution de la rénovation de l'école de Saint-Ursanne, le respect des exigences légales restreint fortement les options.

Le logement bénéficiera des travaux d'assainissement énergétique comme le reste du bâtiment et d'un nouveau chauffage. Il n'est pas prévu d'autre intervention.

Un citoyen estime que rien que l'âge du bâtiment scolaire justifie sa rénovation.

Il est confirmé que le plan de financement et le découvert calculé du résultat prévisionnel présentés ci-dessus tient compte du résultat moyen des dernières années, soit un produit de fr. 133'000.—.

Un citoyen dit tout l'intérêt d'avoir une école rénovée pour accueillir des nouveaux habitants ainsi que des transports scolaires organisés.

Le caissier communal confirme que la dette brute par habitant est d'environ fr. 7'500.— au 31 décembre 2024. En version « nette », la Commune dispose non pas d'une dette mais d'une fortune nette par habitant.

La présence légère d'amiante a été constatée dans le bâtiment et sera traitée dans le cadre du projet.

Le maintien du site d'enseignement d'Epauvillers correspondant à la volonté exprimée par la population lors de la séance d'information de 2021. De plus, le coût de transformation pour des classes supplémentaires à Saint-Ursanne renchérirait le projet alors que l'école d'Epauvillers est en bon état.

Landry Paupe confirme que les enfants continueront d'accéder à la cour de l'école tant par le côté ville que par les places de parc puis se rassembleront vers l'entrée positionnée à l'extrémité de l'immeuble opposée au logement. Cela réduira les conflits potentiels avec la circulation du locataire de l'appartement.

L'assainissement énergétique est obligatoire, notamment la pose de panneaux solaires.

Jean-Paul Lachat rappelle que les antennes 5G situées Rière Vasou ont été installées de manière légale et qu'elles sont donc conformes aux normes en la matière. Il faut donc admettre que cela ne constitue pas une source de conflit avec l'école.

L'école d'Epauvillers date de 1928 et a bénéficié d'une rénovation en 1999. Des investissements n'y sont pas prévus à ce jour.

Un citoyen encourage à voter oui à ce projet qu'il estime favorable pour l'avenir de la Commune.

Landry Paupe indique que plusieurs entreprises régionales voire locales ont soumissionné des travaux. Il précise que les mandats ne sont pas encore attribués et rappelle que les conditions d'adjudication suivront la loi sur les marchés publics.

Jean-Paul Lachat rappelle que le Canton a validé le projet le jugeant adapté, conforme aux besoins, non surdimensionné et non luxueux.

Le citoyen concerné retire son amendement.

Le vote à bulletins secrets est demandé par 10 personnes et est donc validé conformément au règlement d'organisation communal.

Le résultat du vote est le suivant :

Bulletin distribué :	79
Bulletin rentré :	77
Blanc :	1
Nul :	0
Valable :	76
Majorité :	39
Oui :	65
Non :	11

Ce point de l'ordre du jour est donc approuvé tel que présenté.

### 3. Divers

Un citoyen demande d'intégrer dans le projet de rénovation de l'école une salle en faveur des réunions des comités des sociétés locales.

Il est relevé le problème ou danger que peut présenter le trajet des enfants seuls entre l'arrêt du bus et l'école, notamment à Epauvillers. L'intervenant sera contacté par le responsable du dicastère pour discuter de ses éventuels soucis ou propositions.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'Assemblée à 21.55 heures.

## **ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS**

Le Président

Le Secrétaire

Nicolas Paupe

Philippe Burket